

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/75

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 19 novembre 2013

L'an deux mille treize et le dix-neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 08 novembre 2013.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 10
votants : 11*

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

*Présents : Mr MAURIN – VOLLE – CORNET – TESTON – HILAIRE –
SALA – BEUGNET – JOLLIVET – BOUAZZA – CROZIER.*

Excusés : M Mr AUZAS.

Mr VERNET a donné procuration à Mr TESTON

Absents : Mr DELAUZUN - FIALON

Mme SALA a été élue secrétaire.

**Objet : Vente de terrains communaux quartier Le Fraysse parcelles A64 – 2038
et 2039.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2012/53 du 10/09/2012 portant sur la vente de terrains communaux sis Le Fraysse comme suite au prix de 1.50 € le m² :

- Parcelle A75 à M Chassoulier Daniel.
- Parcelle A69 à M Laulagnet Jean-Paul.

.../...

2013/198

HP

Il expose que la vente à M Chassoulier a été réalisée mais que la vente à M Laulagnet a été ajournée suite à la décision des propriétaires riverains de la parcelle A69 d'en acheter une partie en indivision pour la réalisation d'une unité de traitement des eaux usées de leurs trois habitations.

Les riverains ont fait procéder, à leurs frais, à la division de la parcelle A69 qui se trouve renumérotée A 2039 pour 309 m² et A 2038 pour 326 m².

Les riverains souhaitent également acquérir la parcelle A64 pour la réalisation de l'épandage de leur fosse toutes eaux.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De vendre les parcelles A 2039 et A 64 à l'indivision Bailly/Malot-Richards-Laulagnet.
- De vendre la parcelle A 2038 à M Bailly et Melle Malot.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de céder à l'indivision Bailly Sébastien/Malot Isabelle-Richards Martins-Laulagnet Jean-Paul et Geneviève les parcelles :
 - o A 2039 sise quartier Le Fraysse d'une superficie de 309 m²,
 - o A 64 sise quartier Le Fraysse d'une superficie de 295 m²,Au prix de 1.50 € le m² soit un total de 906 €.
- ACCEPTE de céder à M Bailly Sébastien et Melle Malot Isabelle la parcelle A 2038 sise quartier Le Fraysse d'une superficie de 326 m² au prix de 1.50 € le m² soit un total de 489 €.
- PRECISE que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.
- CHARGE son Maire de signer les actes notariés correspondants et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 19 novembre 2013.



Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 20 novembre 2013.
LE MAIRE
Pierre MAURIN.



[Signature]
.../...